



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 19 septembre 2012** à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCAATION

Date	12/09/2012
Affichage	12/09/2012

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	28	5

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

MUSSON Pascal pouvoir à MARCADET Didier.
PEYTHIEU Eric pouvoir à DAVANTURE Bruno.
BOVETTO Fanny pouvoir à POYAU Aurélie.
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe.
ESCALLIER Karine pouvoir à FERRUS Christian.

THEME : PATRIMOINE 8.

OBJET : CONVENTION AVEC
LE RESEAU VAUBAN –
PROGRAMME EUROPEEN AT
FORT.

Absents-Excusés :

MUSSON Pascal, PEYTHIEU Eric, BOVETTO Fanny,
ESTACHY Monique, ESCALLIER Karine.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Yvon AIGUIER.

En intégrant le Programme Interreg 4C, intitulé At Fort – Atelier européen fortresses, les sites majeurs de Vauban, dont le caractère universel a été reconnu par l'UNESCO en 2008, donnent corps à leur ambition de devenir une référence internationale en matière de gestion et de réutilisation du patrimoine fortifié, dans l'objectif de préserver son authenticité et de transmettre ses valeurs aux générations futures.

Le partenariat, basé sur l'échange de connaissances, de savoir-faire et d'expériences, est l'occasion pour le Réseau Vauban d'acquérir un maximum d'informations durant les trois ans (2012-2014) de mise en œuvre du projet sur des enjeux primordiaux tels que :

- la prise en compte des valeurs écologiques et paysagères,
- l'utilisation d'énergies renouvelables,
- l'amélioration de l'accessibilité,
- l'utilisation de techniques de restauration contemporaines,
- ou encore l'intégration de constructions modernes.

Les approches innovantes en la matière, développées par le Réseau et ses membres, pourront également être pleinement valorisées : centre de ressources pour la gestion du patrimoine fortifié, studios d'architecture avec l'ENSA de Paris-Belleville, travaux de mise en valeur paysagère, projets de reconversion...

Le projet At Fort fédère onze sites et réseaux fortifiés européens qui partagent la conviction que la préservation de cet héritage, couplée à leur développement économique, ne peut être atteinte que par l'échange de bonnes pratiques et le partage d'expériences.

L'objectif général des partenaires du projet At Fort est de faciliter la reconversion du patrimoine fortifié en explorant des solutions, approches et méthodes permettant de tenir compte des préalables architecturaux, spatiaux et environnementaux et de créer des cadres performants pour leur exploitation. Des enjeux communs ont été identifiés pour transformer les contraintes en atouts.

Trois sous-objectifs ont ainsi été déterminés:

1. Identifier et améliorer les solutions et outils pour mieux tenir compte des préalables architecturaux, spatiaux et environnementaux et mettre ceux-ci au profit d'une stratégie de reconversion du patrimoine fortifié ;
2. Identifier et explorer les possibilités d'application de modèles de redéveloppement existants pour favoriser une mixité de fonctions ;
3. Elaborer des modèles de gouvernance fonctionnels tenant compte de solutions innovantes en matière de partenariats publics-privés, d'enjeux règlementaires, de stratégies de promotion.

La convention présentée en annexe définit les modalités de collaboration entre la ville de Briançon et le Réseau Vauban, dans le cadre de la mise en œuvre du projet Interreg IV-C At Fort dont le Réseau Vauban est partenaire.


Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :


- D'approuver cette proposition ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM



TRANSMIS LE 25 SEP. 2012
PUBLIÉ LE 25 SEP. 2012
NOTIFIÉ LE 27 SEP. 2012

CONVENTION

Entre le Réseau Vauban et la Ville de Briançon



Entre, d'une part,

La ville de Briançon, sise Hôtel de Ville Les Cordeliers, 1 rue Aspirant Jan 05100 Briançon, représentée par Gérard FROMM, Maire, dûment habilité à cet effet par délibération du conseil municipal en date de 19 septembre 2012,

Et

L'association Réseau des Sites Majeurs de Vauban, sise au 2, rue Mégevand, 25034 Besançon cedex, représenté par Jean-Louis FOUSSERET, dûment habilité à cet effet par les statuts de l'association,

D'autre part.

Préambule

Le projet Interreg IV-C intitulé *At Fort, powering local sustainable development* a pour objectif général de faciliter la reconversion du patrimoine fortifié en explorant des solutions, approches et méthodes permettant de tenir compte des préalables architecturaux, spatiaux et environnementaux et de créer des cadres performants pour leur exploitation.

Trois sous-objectifs ont été déterminés

1. Identifier et améliorer les solutions et outils pour mieux tenir compte des préalables architecturaux, spatiaux et environnementaux et mettre ceux-ci au profit d'une stratégie de reconversion du patrimoine fortifié ;
2. Identifier et explorer les possibilités d'application de modèles de redéveloppement existants pour favoriser une mixité de fonctions ;
3. Elaborer des modèles de gouvernance fonctionnels tenant compte de solutions innovantes en matière de partenariats publics-privés, d'enjeux règlementaires, de stratégies de promotion.

Ces objectifs seront atteints par l'application de l'approche "conservation par le développement", en associant de parties intéressées et en capitalisant les expériences des partenaires.

Les résultats du projet contribueront à atteindre les objectifs par la réalisation des produits suivants:

- Rapports d'auto-analyse de chaque partenaire reflétant le statu quo et les bonnes pratiques dans chaque région
- Matrice de références bonnes pratiques

- Transfert de bonnes pratiques par ateliers sur site afin d'explorer le potentiel de transposition des solutions
- Boîte d'outils contenant des stratégies de développement durable du patrimoine fortifié
- Plans de mise en œuvre pour chaque partenaire, décrivant les actions programmées afin d'assurer la pérennité des échanges
- Recommandations concernant les politiques en vigueur au niveau local et régional

Onze partenaires européens, dont le Réseau des sites majeurs de Vauban, sont signataires de ce projet (pour la durée voir article 4) :

- New Dutch Waterline, Pays-Bas
- Province d'Anvers, Belgique
- Ville de Berlin, Allemagne
- Ville de Venise, Italie
- Governing body de Suomenlinna, Finlande
- Ville de Kaunas, Lituanie
- Medway County Council, Grande Bretagne
- Paola Heritage Foundation, Malte
- Ville de Komarom, Hongrie
- Université de Nova Gorica, Slovénie
- Réseau Vauban

La reconversion et la réutilisation des fortifications de Vauban sont au cœur des activités des villes membres du Réseau Vauban. Leurs expériences seront précieuses pour les partenaires du projet At Fort. Inversement, le partage de leurs pratiques pourra être bénéfique et apporter des éléments de réponse aux enjeux qui sont d'actualité pour les villes du Réseau Vauban.

Par ailleurs, le Réseau Vauban sera partenaire d'accueil de la manifestation publique à mi-parcours, soit au 2nd semestre 2013 dans une ville du Réseau Vauban.

Le Chef de file du projet est la New Dutch Waterline. Trois conventions seront établies :

1. entre la New Dutch Waterline et le Conseil régional Nord-Pas-de-Calais, autorité responsable du programme Interreg IV-C avec pour objet l'octroi de la subvention et les modalités d'utilisation qui y sont liées,
2. entre la New Dutch Waterline et les partenaires précisant l'organisation de la mise en œuvre du projet At Fort. Ces deux documents figurent en annexe de la présente convention.
3. entre le Réseau Vauban et les villes membres qui participent à la mise en œuvre du projet, portant sur les champs de collaboration relatifs à la mise en œuvre du projet.

Le budget global du projet s'élève à 2,17 millions d'euros. Le Réseau Vauban participe à hauteur de 173 041 euros, dont 75% subventionnés par le programme Interreg IV-C.

Il est en conséquence convenu ce qui suit :

Article 1er : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre la ville de Briançon, d'une part, et le Réseau Vauban d'autre part, dans le cadre de la mise en œuvre du projet Interreg IV-C *At Fort* dont le Réseau Vauban est partenaire.

Article 2 : Champs de collaboration

1 - champs dévolus au Réseau Vauban

Le Réseau Vauban aura la responsabilité du management global du projet, de la gestion globale du budget le concernant en tant que partenaire du projet, des actions de communication. Il est membre du comité de pilotage du projet et interlocuteur premier pour les partenaires au nom des villes membres du Réseau Vauban.

Le Réseau assume la rédaction finale des documents à produire dans le cadre du projet et assure à ce titre la coordination des différentes contributions des villes. En cas de besoin, la traduction des contributions sera à sa charge.

Le Réseau Vauban :

- Coordonnera la réalisation de l'auto-analyse des bonnes pratiques (mai-juillet 2012) ;
- Participera au workshop dédié à l'analyse des pratiques transposables (octobre 2012, Venise) ;
- Participera à six ateliers d'expertise entre novembre 2012 et octobre 2013 ;
- Contribuera à l'organisation de l'atelier d'expertise qui sera accueilli dans une ville du Réseau (date et thématique à définir, entre janvier et octobre 2013) ;
- Portera, ensemble avec la ville d'accueil, la responsabilité de l'organisation de la manifestation à mi-parcours (1er semestre 2013), à laquelle l'ensemble des partenaires seront conviés ;
- Participera au séminaire d'intégration des résultats des ateliers d'expertise (novembre 2013, Malte) ;
- Assure la coordination et la rédaction finale du plan de mise en œuvre des résultats des échanges pour le Réseau Vauban (novembre 2013 - mai 2014) ;
- Participera au séminaire de présentation des plans de mise en œuvre, (juin 2014, Hongrie) ;
- Coordonnera et assumera la rédaction finale des recommandations concernant la politique européenne, nationale, locale (juillet - octobre 2014) ;
- Participera à la manifestation de clôture (octobre 2014, Anvers) ;
- Organisera trois réunions partenariales (membres du Réseau Vauban ou Conseil scientifique et technique) pendant la durée du projet afin de présenter les résultats intermédiaires et finaux du projet et recueillir un avis.

2 - champs dévolus à la ville de Briançon

Les activités et événements suivants font partie des champs de collaboration et sont par conséquent l'objet de la présente convention :

- Auto-analyse des bonnes pratiques (mai - juillet 2012) ;
- Ateliers d'expertise (au moins 1 entre novembre 2012 et octobre 2013) ;
- Rédaction du plan de mise en œuvre des résultats des échanges (novembre 2013 - mai 2014) ;
- Rédaction recommandations concernant la politique européenne, nationale, locale (juillet - octobre 2014) ;
- Contribution à l'animation des trois réunions partenariales (présentation des résultats intermédiaires et finaux du projet) ;

Les activités et événements suivants peuvent faire partie des champs de collaboration, sans toutefois pouvoir faire l'objet d'un engagement à ce stade. Le cas échéant, un avenant à la présente convention sera présenté aux organes de délibération des signataires :

- Workshop analyse pratiques transposables (octobre 2012, Venise) ;
- Accueil de l'atelier d'expertise (date et thématique à définir en octobre 2012, 1 ville du Réseau) ;
- Accueil manifestation mi-parcours (1er semestre 2013, 1 ville du Réseau) ;
- Séminaire d'intégration des résultats des ateliers d'expertise (Malte, novembre 2013) ;
- Séminaire de présentation des plans de mise en œuvre (juin 2014, Hongrie) ;
- Manifestation de clôture (octobre 2014, Anvers).

Article 3 : Les moyens mis en œuvre

Par le Réseau Vauban :

Pour la mise en œuvre du projet, le Réseau Vauban mobilise le personnel de l'association. Il sollicite également la contribution de quelques experts associés et de ses villes membres (cf. champs de collaboration, article 2).

Par la ville de Briançon :

La ville de Briançon met à disposition du Réseau Vauban l'ingénierie nécessaire pour mener à bien les activités suscitées. Cette prestation sera effectuée à titre gratuit.

Dans le cas d'une participation à l'un des événements qui se déroulent dans un pays partenaire, les frais de déplacement du personnel seront pris à charge à hauteur de 75% des frais réels par le Réseau Vauban, dans la limite du forfait inscrit au budget partenarial. Le différentiel reste à la charge de la ville de Briançon.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à la date de signature et jusqu'à approbation du rapport final par le secrétariat technique conjoint de l'autorité responsable du projet Interreg IV-C. Elle pourra faire l'objet d'un avenant en cas de prolongement du projet At Fort.

Article 5 : Résiliation

En cas de non respect par l'une des parties de ses obligations, la présente convention pourra être résiliée par la partie s'estimant lésée, après mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet dans le délai d'un mois.

Article 6 : Litiges

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de trouver un règlement amiable du litige avant de le soumettre à la juridiction compétente.

Fait en quatre exemplaires, à Briançon,
Le

Pour l'association

Pour la ville de Briançon

Jean-Louis FOUSSERET
Président

Gérard FROMM
Maire